



HAL
open science

Lecture critique des projets d'adaptation du littoral au changement climatique

Cloé Vallette

► **To cite this version:**

Cloé Vallette. Lecture critique des projets d'adaptation du littoral au changement climatique. Salvador Juan; Stéphane Corbin; Amadou Diaw. Le littoral en tensions. Rigidités, stratégies d'adaptation et préservation écologique, Presses universitaires de Caen, pp.117-130, 2019, Symposia, 978-2-84133-911-2. hal-02187669

HAL Id: hal-02187669

<https://hal.science/hal-02187669v1>

Submitted on 28 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LECTURE CRITIQUE DES PROJETS D'ADAPTATION DU LITTORAL AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

par Cloé VALLETTE

Les politiques d'adaptation au changement climatique doivent transformer les formes d'habiter les territoires. Il s'agit de se protéger des aléas tout en assurant la compétitivité du territoire en tirant parti de la nouvelle réalité climatique : « L'adaptation anticipative (comme l'atténuation) utilise des ressources aujourd'hui pour prévenir des crises possibles dans le futur ou tirer des bénéfices des changements du climat. »¹ Sur le littoral normand, le CdL est chef de file en matière d'adaptation au changement climatique. Il engage les acteurs locaux à réfléchir sur ces questions au regard de l'élévation du niveau de la mer. Le projet LICCo, qui s'inscrit dans cette dynamique, articule trois éléments pour encourager l'adaptation au changement climatique : l'amélioration des connaissances sur les effets du changement climatique, la sensibilisation des publics et des projets d'adaptation au changement climatique sur les terrains du CdL. Ce chapitre s'intéresse en particulier à ce dernier élément. Dans quelles mesures ces projets d'adaptation initient-ils une transformation des formes d'habiter le littoral ? L'enquête qualitative, menée par les sociologues du projet LICCo auprès des acteurs (professionnels du tourisme, agriculteurs, chasseurs, élus, gestionnaires d'espaces naturels protégés, touristes, habitants) des cinq sites concernés par ces projets d'adaptation (le havre de la Sienne, la baie des Veys, l'estuaire de l'Orne, le val de Saire, la vallée de la Saône), éclaire cette question.

Premièrement, nous soulignons le hiatus entre l'ambition du CdL de produire des exemples d'adaptation pour l'ensemble du littoral et l'association de l'adaptation aux espaces littoraux protégés considérés comme étant « à faible enjeu ». Dans ce contexte, les projets d'adaptation au changement climatique ne dérangent pas, voire renforcent, la hiérarchie de l'ordre territorial littoral normand. Deuxièmement, les projets d'adaptation au changement climatique sur des espaces littoraux protégés questionnent la mission patrimoniale dévolue à ces espaces.

1. Perthuis, Hallegatte & Lecocq 2010, 7.

De l'adaptation pour l'exemple à l'ordre territorial littoral

Dans l'objectif avoué d'encourager les propriétaires privés et publics de terrains littoraux à s'adapter au changement climatique, le CdL adopte une stratégie de propriétaire exemplaire en initiant des projets de dépoldérisation ou de réestuarisation² sur certains de ses terrains. Cette stratégie, décrite dans un premier temps, est censée créer une communauté littorale guidée avec bienveillance par le CdL. Or, les propos recueillis montrent, dans une seconde partie, que ces derniers divisent le littoral en fonction d'enjeux anthropiques plutôt qu'ils ne l'appréhendent en termes de continuité littorale. Dans cette perspective, l'adaptation exemplaire des terrains du CdL est cantonnée aux espaces naturels protégés sans concerner les espaces habités ou de production dont les enjeux exigent le recours à des méthodes classiques de défense contre la mer.

L'adaptation pour l'exemple

Associer une politique à un lieu expérimental, ou lieu pilote, est une technique récurrente de l'administration française, comme le souligne André Micoud dans un article intitulé « La production symbolique des lieux exemplaires »³. Cette technique, que nous appellerons technique de l'exemplarité, construit une image de référence pour fonder des pratiques et asseoir une souveraineté⁴. La technique de l'exemplarité se déploie en deux étapes dont nous observons la succession à travers les témoignages de représentants du CdL Normandie.

La première est la production d'un lieu « [...] qui "dit" – à qui l'on fait dire – que le problème existe et qu'il peut être résolu »⁵. Sur la côte normande, le CdL donne à voir le changement climatique, un phénomène encore faiblement tangible, voire à l'existence controversée, en s'engageant dans des projets pilotes d'adaptation. La seconde étape consiste à rendre le lieu exemplaire, soit à le hisser « [...] au rang de modèle d'une action de changement social en train de se faire »⁶. Pour le CdL, proposer des sites pilotes revient d'abord à unifier le littoral derrière le changement climatique comme problématique partagée, puis à asseoir sa position d'autorité de référence en matière de gestion du littoral.

Donner à voir le changement climatique

Les représentants du CdL présentent d'abord le changement climatique comme une réalité impérieuse à laquelle l'institution est confrontée en tant que simple propriétaire foncier :

-
2. La dépoldérisation et la réestuarisation visent à éliminer les aménagements anthropiques de certains espaces littoraux pour devancer l'augmentation du niveau marin par un retrait stratégique.
 3. Micoud 1991, 7-15.
 4. *Ibid.*
 5. *Ibid.*, 14.
 6. *Ibid.*, 8.

Le Conservatoire a une stratégie sur les questions de changement global, de changement climatique pour la simple et bonne raison que son propre patrimoine est soumis à ces enjeux. [...] Le corollaire de tout cela est que notre patrimoine, tout ce qui est acheté est soumis à cette pression. Donc assez rapidement, le CdL s'est posé la question de comment répondre à la fois à la mobilité du trait de côte, au changement climatique, à la diminution possible de patrimoine. (Régis Leymarie, délégué adjoint du CdL Normandie)

Pour que les acteurs locaux se saisissent de cette réalité impérieuse, encore insuffisamment intégrée, la stratégie du CdL consiste à rendre le changement climatique concret, local, *via* des projets pilotes, appelés cas d'école :

Il y a un déni du changement climatique et de l'élévation du niveau marin. Donc, l'objectif est, dans nos travaux et les travaux que Julie va piloter, de s'appuyer sur des expertises, avec des références bibliographiques nationales, internationales. [...] Voilà, c'est avoir des données tangibles, de l'expertise tangible, de l'apporter aux décideurs puis de la diffuser en termes d'échanges au niveau local pour, justement, passer d'une stratégie globale à des cas d'école au niveau local [...]. (Régis Leymarie, délégué adjoint du CdL Normandie)

Ces projets matérialisent le changement climatique et l'adaptation au changement climatique sur le littoral normand. Autrement dit, pour paraphraser André Micoud, ils matérialisent l'existence et la résolution du problème⁷. Dans ce dessein, les projets, comme celui de dépoldérisation des terrains François de l'estuaire de l'Orne⁸, doivent devenir des vitrines illustrant une politique *réussie* d'adaptation au changement climatique :

Mais s'ils [les terrains François] revenaient à la mer, on retrouverait ce que l'on a sur le pré-salé et un endroit sur lequel on pourra aller avec les groupes. [...] Ça permettrait peut-être aussi d'avoir un exemple d'action, d'anticipation, où comment l'homme accepte de laisser la mer reconquérir l'espace qu'on a soustrait il y a environ 50 ans. (Thierry Pitrey, Maison de la nature à Sallenelles, CPIE vallée de l'Orne)

La communauté littorale derrière un CdL exemplaire

La matérialisation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique doit produire une « communauté littorale ». En unifiant une pluralité de phénomènes (érosion, déficit sédimentaire, engraissement des estuaires, submersion)

7. *Ibid.*

8. Les « terrains François » sont situés sur un polder dans la commune de Sallenelles (Calvados). Le CdL projette de le dépoldériser dans le cadre d'une mesure compensatoire de l'extension du terminal ferry de Ouistreham (commune voisine) financée par PNA. Pour de plus amples informations, consulter le chapitre de A. Diaw, « Conflits d'usage sur le littoral normand », partie « Quelques cas de conflits d'usage », au sein du présent ouvrage.

jusqu' alors abordés de manière relativement autonome, le changement climatique rassemble, de fait, les acteurs littoraux autour d'un destin commun. Quant à l'adaptation au changement climatique, elle fédère les acteurs derrière un objectif partagé. Les acteurs locaux, notamment les propriétaires fonciers, ne sont plus confrontés individuellement à des phénomènes locaux isolés, ils doivent désormais trouver des solutions locales à un changement climatique global.

Dans les milieux littoraux concernés par le changement climatique, le CdL se positionne comme une institution capable de proposer des solutions d'adaptation concrètes et pérennes. D'une part, l'institution a développé des compétences spécifiques en matière de gestion du littoral. D'autre part, elle affiche un certain rapport au temps qui la rend capable d'accompagner à long terme des transformations du milieu qui exigent de dépasser la gestion partisane à court terme :

Quand le Conservatoire sera propriétaire d'un site, c'est ce qu'il proposera de mettre en œuvre, avec cette chance qu'on a par rapport aux autres, c'est qu'on a le temps pour le faire. On est le dernier propriétaire, quand on a acheté un terrain, il n'y a plus de dernier propriétaire. On est le dernier propriétaire des terrains qu'on achète puisque nos terrains sont inaliénables, on ne peut pas les revendre, on ne peut les échanger en nature. Donc, on a 10 ans, 20 ans ou 30 ans pour expliquer cette stratégie, c'est une chance assez inouïe. Aujourd'hui, effectivement, dans les politiques publiques, ce sont plutôt des contraintes de temps et là nous en avons. En tant que dernier propriétaire, on a le temps pour nous. (Régis Leymarie, délégué adjoint du CdL Normandie)

La technique de l'exemplarité déployée par le CdL doit idéalement rassembler les acteurs et les inciter à prendre des décisions en matière de changement climatique. Dans la pratique, cette technique de l'exemplarité, appliquée aux espaces naturels protégés, conforte une division littorale décrite ci-après.

Derrière l'adaptation, la hiérarchie littorale

Plutôt que d'évoquer une communauté littorale rassemblée pour faire face au changement climatique, les élus et les techniciens locaux témoignent d'arbitrages coûts / bénéfiques pour s'engager dans la défense contre la mer. Ces arbitrages révèlent une hiérarchie entre les espaces littoraux qui fonde un ordre territorial littoral. Dans cette hiérarchie, les espaces naturels protégés ne sont pas prioritaires. Loin de rompre cette hiérarchie, les projets d'adaptation des terrains du CdL au changement climatique la renforcent.

L'arbitrage coûts / bénéfiques, formulé par les élus et les propriétaires de terrains littoraux, s'explique par l'important coût d'investissement et d'entretien que représentent les ouvrages de défense contre la mer. La protection de l'habitat se place en première position de la hiérarchie littorale :

À partir du moment où il y a de l'habitat, je dis oui. Bon, évidemment, on doit protéger, mais à partir du moment où ça reste des terres agricoles, si c'est pour mettre

150 000 euros dans la réparation d'un nô⁹ pour des terres qui ne valent rien, je pense qu'il y a plutôt une négociation à avoir avec les agriculteurs qui sont concernés et essayer de leur retrouver peut-être des terres en amont [...]. (Richard Leterrier, maire de Cosqueville, val de Saire).

La défense des activités productives arrive en second lieu, surtout lorsqu'il s'agit de terres agricoles :

Et lors des discussions que l'on peut avoir en Communauté de communes là-dessus, on se rend compte que là où il y a de l'agriculture encore présente, il y aura volonté politique de maintenir la poldérisation mais que l'air du temps, pour le dire comme ça, est quand même, lorsque les enjeux économiques sont beaucoup moindres, on nous parle beaucoup de retour, de dépoldérisation. Et donc de retour à une naturalisation, naturalité des lieux beaucoup plus importante. (Anne Jensen, élue chargée de l'Environnement et de l'Urbanisme, ex-présidente du Comité régional de la conchyliculture Normandie et ex-ostréicultrice)

Les espaces naturels protégés, qui comptent parfois des terres agricoles, sont des « enjeux » faibles. Pour cette raison, les projets du CdL ne heurtent pas la hiérarchie littorale :

Il faudrait endiguer tout le littoral, ce qui en termes de coût est quasiment impossible aujourd'hui. La priorité de l'État et des collectivités c'est de défendre là où il y a des habitations ou des activités économiques. Par contre, sur les espaces naturels, le parti était de laisser l'érosion se faire... mais essayer quand même de la ralentir et de l'accompagner. Donc, ça c'est la politique actuelle du Conservatoire du littoral et de ses gestionnaires... essayer de l'anticiper... à juste titre, anticiper, accompagner et ralentir l'avancée du... de la mer. (Bernard Pottier, maire de Néville-sur-Mer, administrateur du SyMEL, agriculteur en retraite, val de Saire)

Ainsi, les projets d'adaptation au changement climatique du CdL ne sont pas envisagés comme des modèles exemplaires initiant une transformation générale des manières d'habiter le territoire. Ils s'inscrivent dans un ordre territorial littoral qui hiérarchise des activités et des zones, des « enjeux », pour intervenir par la création de défenses contre la mer.

Appliquée à l'adaptation au changement climatique, la technique de l'exemplarité illustre les évolutions de l'appareil d'État. Dans les administrations ministérielles et autonomes, l'exemple remplace le plan pour servir de référence à des directives générales devant être adaptées et appliquées localement en fonction des moyens disponibles. L'approche par site développée dans le projet LICCo concentre des efforts scientifiques, administratifs et politiques pour cerner et ériger des cas d'école qui vont dans ce sens. Néanmoins, si les initiatives du CdL visent à engager les acteurs à se saisir du changement climatique, elles n'offrent pas les moyens de repenser l'ordre territorial littoral.

9. Un nô est un ouvrage de régulation des niveaux d'eau entre la mer et les marais arrière-littoraux, ainsi désigné dans le val de Saire.

Le patrimoine au risque de l'adaptation au changement climatique

Dans l'ordre territorial littoral, les espaces littoraux protégés sont caractérisés par des enjeux marginaux. La marginalité même de ces enjeux a rendu possible leur protection. En effet, la patrimonialisation de ces espaces naturels consiste à transformer la marginalité de ces espaces en potentiel récréatif et contemplatif¹⁰. La patrimonialisation ne bouscule par l'ordre territorial. Elle transforme les « *restes* », délaissés par l'agriculture moderne, en espaces « *sauvegardés* ». Ainsi, les projets d'adaptation au changement climatique viennent se superposer à la patrimonialisation de ces espaces. Nous décrivons d'abord brièvement ce processus de patrimonialisation, puis nous observons dans quelle mesure les projets d'adaptation au changement climatique contredisent ou accompagnent la patrimonialisation.

La patrimonialisation des espaces littoraux protégés

La patrimonialisation d'un territoire est un : « [...] processus par lequel un collectif humain s'énonce comme tel par le travail de mise en collection de ce qui, de son passé, est pour lui gage d'avenir »¹¹. Le classement de parties du littoral normand en espaces littoraux protégés marque une étape clé dans ce processus de patrimonialisation. À l'exception de la vallée de la Saône, les cinq espaces littoraux protégés normands concernés par un projet d'adaptation au changement climatique dans le cadre de LICCo ont été classés au début des années 1980¹² sous l'impulsion de plusieurs associations et institutions¹³. On peut à présent expliciter les objectifs, les contenus et les outils de cette patrimonialisation.

Le littoral normand, parcelle de la nation indivise

André Micoud souligne la relation étroite entre la patrimonialisation de la nature et la construction du sentiment d'appartenance nationale : « [...] *Gérer les milieux de façon patrimoniale* est une injonction qui se substitue peu à peu à celle qui commandait de *défendre un territoire* d'une manière *patriotique*. »¹⁴ Ce rapport entre patrimoine et stratégie politique s'inscrit dans une longue tradition française qui, depuis l'Ancien Régime, produit des patrimoines pour mieux forger une unité nationale à partir des diversités régionales. Dans une étude comparative, Guillaume Blanc¹⁵ montre comment

10. Micoud 2004, 13-22.

11. *Ibid.*, 16.

12. Concernant les sites enquêtés dans le cadre de LICCo, les classements datent respectivement de 1983 pour l'étang de Gattemare dans le val de Saire, 1984 pour l'estuaire de l'Orne, 1985 pour la pointe d'Agon dans le havre de la Sienne, 1987 pour les Veys, suivi dix ans plus tard de la RNB.

13. Comme le montrent les dates de création d'institutions et d'associations nationales ou régionales, la fin des années 1970 et le début des années 1980 marquent la formation d'un réseau en faveur de la protection du littoral : le CdL (1975), Calvados Littoral (1986), le CPIE Calvados (1987).

14. Micoud 2004, 18.

15. Blanc 2010, 131-144.

la gestion de trois parcs nationaux français (Cévennes, Pyrénées et Vanoise) contribue à articuler identité nationale et identité locale en mettant en scène la nature. Le lien indéfectible entre les sociétés locales – ici les sociétés agropastorales – et leur environnement est mis en scène dans un paysage « traditionnel » qui contient la permanence du territoire national.

Sur le littoral normand, cette permanence s'exprime par une référence aux sociétés littorales avant 1950, qui, placées dans un autrefois intemporel, entretiennent des paysages littoraux sublimés par les artistes¹⁶ dès le XVIII^e siècle et célébrés par un flot de visiteurs incessant depuis le XIX^e siècle. À ce sujet, Alain Corbin¹⁷ décrit comment, sous l'influence romantique, la contemplation du littoral normand participe de l'engouement pour le bord de mer entre la fin du XVIII^e et la première moitié du XIX^e siècle. Ainsi, le message patrimonial délivré par les espaces littoraux protégés est l'équilibre romantique et sublime des sociétés littorales avec leur environnement.

Polémiques et ajustements

Ce message patrimonial fait l'objet de polémiques qui sont autant de moyens de se l'approprier en le modelant en fonction des particularités locales. Ces polémiques portent sur : le choix des éléments patrimoniaux à conserver, les usages de l'espace pouvant détériorer le patrimoine, l'entretien de l'espace. Elles témoignent d'un ajustement du contenu patrimonial.

Concernant le choix des éléments patrimoniaux à conserver, la destruction de bâtiments est polémique. Il s'agit d'arbitrer, non pas sur une quelconque prééminence du patrimoine naturel sur le patrimoine culturel, mais sur la conservation d'un patrimoine culturel cohérent avec le message patrimonial du lieu. Ainsi, dans le val de Saire, la destruction de la maison Pottier située sur un terrain acquis par le CdL fait débat. Maison des années soixante, sa destruction est finalement décidée tant elle rétablit un paysage « traditionnel » en supprimant une construction récente :

[...] la maison Pottier, elle a été achetée en 98 et elle a été détruite en 2009. C'est une maison qui, à l'époque, avait été achetée, je veux pas dire de bêtises, 240 000 francs, on était encore en francs... dans le but d'être détruite. Donc, il y a eu une levée de boucliers un petit peu, parce que les gens... en plus, c'était vraiment une grande maison, 240 m² habitables, enfin, vraiment un beau pavillon, en bordure de mer, par contre. [...] Donc, après l'élection de 2008, on a repris cette affaire et on a donné notre accord nous, pour la destruction de cette maison, sachant que ça faisait 10 ans qu'elle était à l'abandon, c'était squatté. Et maintenant qu'elle est détruite, c'est vrai qu'on s'aperçoit qu'au niveau du paysage, sa disparition ne choque pas du tout, bien au contraire. Je pense qu'on est revenu à quelque chose de beaucoup plus naturel, comme l'ont connu nos grands-parents. (Richard Leterrier, maire de Cosqueville, val de Saire)

16. À ce sujet, se référer au chapitre de R. Amand au sein du présent ouvrage pour sa description du travail de G. Seurat.

17. Corbin 1988; Manceron & Roué 2009, 5-10.

Second élément de polémique, le passage de visiteurs menace l'intégrité des espaces littoraux protégés :

Vous avez un autre problème, c'est qu'il n'y a pas que des locaux ici. Les gens qui utilisent l'espace ne sont pas que des gens qui sont en affect pour cet espace-là. Il y a une clientèle qui est très large. Des gens qui viennent et qui ne vont venir naviguer qu'une seule fois. Donc c'est un peu la même chose que ce que je disais tout à l'heure. Il y a des gens qui spontanément vont respecter et d'autres qui n'en ont strictement rien à battre. Ce n'est pas chez eux, après eux le déluge quoi ! (Mathieu Prunier, Zeph Control, Calvados)

Oui, les gens d'ici [se plaignent] et les gens de l'extérieur aussi, parce que l'été vous ne pouvez plus faire une photo correcte du phare, vous avez forcément un camping-car dans la visée, où que vous vous mettiez ! (Christine Léonard, maire de Gatteville-Phare, val de Saire)

Quel que soit l'usage que ces visiteurs font de l'espace, leur passage est toléré tant qu'il reste neutre. En effet, les traces qu'ils sont susceptibles de laisser dans l'espace (détériorations, déchets, voitures) sont autant d'atteintes à l'authenticité des espaces littoraux protégés. Les visiteurs sont expressément invités à rester à leur place de spectateurs, en marge respectueuse de la scène patrimoniale. Dans ce dessein, une série de dispositifs d'accueil du public est mise en place par les gestionnaires des espaces littoraux protégés en collaboration avec des associations de pratiquants et des professionnels de l'encadrement et / ou de l'animation. Cette complémentarité apparaît clairement dans l'estuaire de l'Orne au sujet de la protection du GCI¹⁸ dont la nidification est perturbée par la pratique du kitesurf. Cette pratique doit être contrôlée, par un encadrement ou *via* l'adhésion à une association, car elle menace le patrimoine :

Par exemple nous, quand on donne un cours de kite, on leur explique que c'est une zone particulière, qui est protégée. Qu'il ne faut pas aller dans cet endroit-là parce qu'il y a le gravelot qui pond ses œufs donc on les sensibilise sur l'environnement du site. (Alexis Bouclies, gérant de Meravilla Kite Center, entreprise Vert Marine, concession région, estuaire de l'Orne)

Ces dispositifs ne se limitent pas à contrôler le déplacement des visiteurs, ils se déploient comme autant de moyens de dire et de transmettre le patrimoine. La sanctuarisation, matérialisée par des barrières ou l'absence d'accès, dissimule, pour mieux marquer l'importance d'un patrimoine naturel d'exception. Les infrastructures d'accueil (parking, Maison de la nature) et les sentiers, parfois agrémentés de panneaux

18. Rappelons que le GCI est un volatile migrateur qui niche dans la laisse de mer du littoral normand depuis les années 1990. Ses œufs sont fortement exposés aux prédateurs, aux marées et aux piétinements. Il s'agit d'une espèce protégée qui fait l'objet d'une intense mobilisation régionale et associative, notamment *via* le PRAGCI depuis.

d'interprétation ou accompagnés de visites, balisent des circuits pour assurer une véritable mise en scène de l'espace. Ainsi, la contradiction entre mission de conservation et mission d'accueil des publics renforce le contenu patrimonial du site.

Dernière polémique, le jugement porté par les usagers sur l'entretien des espaces littoraux protégés nous informe sur le type d'entretien valorisé pour ces espaces. En général, la critique fait rage au moindre signe d'abandon d'une prairie humide. Par exemple, dans le val de Saire, le dysfonctionnement d'un nô¹⁹, vanne régulatrice des marais, inquiète les habitants :

Le problème du Conservatoire, étant donné qu'ils se mettent propriétaire [...]. Et, le problème c'est qu'il y a forcément un entretien derrière. Donc, c'est des terrains qui redeviennent en friche, qui redeviennent à l'état naturel. Donc, les gens ont un petit peu du mal à comprendre, ayant connu ces terrains-là cultivés ou avec des animaux et les voir maintenant en friche, voilà... On achète et on fait rien du tout. On a eu aussi un souci au niveau des crues [...]. (Richard Leterrier, maire de Cosqueville, val de Saire)

Ce dysfonctionnement met en péril l'image du lieu. En l'absence d'intervention des autorités ou des gestionnaires, le problème est suffisamment important pour qu'un groupe d'habitants se forme spontanément afin de rétablir l'ordre :

Voilà ! Donc on a fait une réunion, j'avais des voisins, des copains d'enfance qui habitent à 400 km de là ; ils avaient des terrains, les caravanes pleines d'eau, ils étaient fâchés, ils se sont battus pendant des mois et ils sont quand même venus déboucher le nô. (Jean-Michel Cauchois, agriculteur à Cosqueville, val de Saire)

L'entretien des espaces littoraux protégés qui ne maintient pas le paysage « en l'état » n'est pas recevable. Réciproquement, pour maintenir le paysage « en l'état », il est fait appel à une série de méthodes qui actualisent les pratiques des sociétés littorales d'avant-guerre. La gestion environnementale s'inscrit ainsi dans une continuité temporelle qui associe les gestionnaires à plusieurs catégories d'usagers, comme les agriculteurs et les chasseurs. Par exemple, pour l'entretien de ses terrains, le CdL fait état de contrats avec les exploitants agricoles qui assurent le recours à des pratiques agricoles non intensives :

On est un peu... on est souples, parce que le but c'est pas non plus d'interdire... enfin, le but c'est pas d'être strict au point qu'il n'y ait plus d'agriculture, parce qu'on en a besoin de l'agriculture, parce que si on faisait le coût de l'entretien des 250 hectares, de façon mécanique pour les entreprises, c'est pas un budget de 1 300 euros qu'il nous faut. (Ludivine Gabet, garde du littoral, SyMEL, val de Saire)

19. Rappelons qu'un nô est comparable à une buse assurant la circulation de l'eau douce vers la mer et empêchant la remontée d'eau salée dans le marais. Le dysfonctionnement mentionné a pour effet d'empêcher l'eau douce de s'évacuer.

Autre exemple, les chasseurs sont appelés à participer à la régulation de la faune :

Donc, s'il y a pas un petit peu les chasseurs pour aider un peu à réguler ces espèces invasives... Les ragondins aussi, une espèce invasive. Donc, s'il y a pas les chasseurs pour réguler un petit peu ces espèces, qu'est-ce qu'ils veulent faire? [...] Je dirais même qu'on est un élément incontournable du milieu, malgré toute la pression qu'on peut subir. (Gérard Bamas, retraité, président de l'ACM de la baie des Veys, administrateur de la RNB, administrateur de la Fédération des chasseurs de la Manche)

En soulignant ce qui est digne d'intérêt et en encadrant les comportements, le choix des objets patrimoniaux, les dispositifs d'accueil du public et l'entretien des espaces mettent en scène le littoral. Cette mise en scène est le fruit de la collaboration entre les gestionnaires de ces espaces et leurs usagers. Elle contribue à formuler une version locale du message patrimonial délivré par les espaces littoraux protégés.

La rencontre de l'adaptation et de la patrimonialisation

Selon le CdL, les projets d'adaptation au changement climatique comportent deux avantages pour les espaces littoraux protégés : un retour à l'état de nature et une mission de transformation des manières d'habiter le territoire. Cependant, nous verrons que ces deux avantages ajoutés heurtent la mission patrimoniale de ces espaces.

Gain environnemental ou artificialisation du monde ?

Les projets d'adaptation sont défendus, par ceux qu'une certaine fibre écologique caractérise, comme des extensions positives de la mise en valeur du patrimoine naturel :

Alors il y a des moments, quand je m'endors le soir, je me dis, si la mer envahissait, est-ce que ce ne serait pas une richesse? [...] Oui, vous prenez en Bretagne les Abers, c'est magnifique! Tout le monde est en admiration devant les Abers, c'est de la pêche, c'est de la navigation de plaisance, c'est une nouvelle faune et flore qui s'est installée et je vois ici, on a une vallée, qui correspond avec une petite rivière qui donne à la mer, eh bien des fois je me dis que si tout ça était envahi subitement, eh bien ce serait peut-être une richesse. (Christian Renouf, président de l'association Fermanville Environnement, val de Saire)

Les termes utilisés pour définir ces projets – « re »*chenalisation*, « dé »*poldérisation*, « ré »*estuarisation* – contiennent l'idée d'une restitution. Il s'agit bien ici de rendre leur fonctionnalité d'origine à des espaces qui en ont été privés par l'anthropisation. Ainsi, l'élévation du niveau marin est présentée comme une opportunité qui augmente la potentialité touristique et pédagogique des espaces littoraux protégés :

C'est à la limite de générer un projet pédagogique qui soit à la fois illustratif de ce qu'il est possible de faire. Donc l'idée, c'est [que] les activités agricoles peuvent être sur les coteaux et non pas dans la basse vallée, ludiques ou touristiques avec des campings peut-être et de rajouter potentiellement, si on recrée des milieux intermédiaires,

qui [sont] des zones favorables à l'avifaune, donc des zones de découverte pour les enfants, pédagogiques, pourquoi pas même créer des produits touristiques liés à ce type d'activités. (Régis Leymarie, délégué adjoint du CdL Normandie)

Cette restitution rend inutile l'entretien patrimonial des terrains puisqu'il s'agit justement de réduire les interventions humaines. La participation active des chasseurs et des agriculteurs à la gestion des milieux est liée à ce modèle. Les projets d'adaptation au changement climatique rendent ces acteurs incompetents²⁰:

En plus, on a eu le Conservatoire du littoral qui nous a expliqué qu'il voulait faire un trou dans la digue, à cet endroit-là. C'est juste en face [de] la partie qui est déjà agressée par la mer, où j'ai un souci de maintenir une mare de gabion. Et, j'ai revu ma position parce que je me dis : si vraiment il y a des courants qui se recréent là, qui viennent perturber les flux d'eau, ça risque d'être néfaste pour nous. (Gérard Bamas, retraité, président de l'ACM de la baie des Veys, administrateur de la RNB, administrateur de la Fédération des chasseurs de la Manche)

Moi, franchement, j'y vais sur la pointe des pieds sur le sujet de l'estuarisation parce qu'on a du mal à savoir ce qui va se passer derrière. Alors, est-ce que c'est pas un risque de laisser rentrer la mer davantage et accentuer l'érosion ? On sait pas trop. Et, est-ce que les terrains qui sont aujourd'hui utilisés agricoles vont se trouver dévalorisés, on sait pas. [...] (Bernard Pottier, maire de Néville-sur-Mer, administrateur du SyMEL, agriculteur en retraite, val de Saire)

Pour les chasseurs et les agriculteurs, il ne s'agit pas de restituer des terrains à la nature mais bien de les exclure de la gestion des espaces littoraux protégés. Ils se trouvent à la fois dépossédés de leur rôle et obligés de s'en remettre aux savoirs scientifiques et à l'organisation bureaucratique gestionnaire. Or, ils considèrent que cette tendance se généralise et en veulent pour preuve les décisions administratives qui, au nom de la protection de l'environnement, viennent réduire leurs prérogatives:

Moi, il y a une chose qui nous inquiète beaucoup c'est que nous, au départ, les chasseurs... pêcheurs et chasseurs, on a créé des réserves parce qu'on était conscients qu'il fallait que les oiseaux se reposent et tout ça. On subit, au niveau européen, une forte pression. On a l'impression qu'on veut exclure l'Homme d'un certain nombre de territoires pour privilégier les espèces animales. [...] Là, on vient de nous sortir une nouvelle chose, c'est les trames bleues et les trames vertes. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'ici, vous avez la réserve de Beauguillot. De l'autre côté, vous avez la réserve de Saint-Côme-du-Mont. C'est un exemple que je cite. Trame verte, ça veut dire que tous les oiseaux qui empruntent un couloir de migration comme ça, ça veut dire qu'il va y avoir des contraintes dans toutes les zones du couloir qu'empruntent les oiseaux entre les deux réserves. (Gérard Bamas, retraité, président de l'ACM de la baie des Veys, administrateur de la RNB, administrateur de la Fédération des chasseurs de la Manche)

20. L'adaptation au changement climatique détruit la « stratégie de l'accommodement » entre chasseurs et CdL décrite dans le chapitre de L. Bocéno au sein du présent ouvrage.

Afin de défendre l'importance de leur rôle dans la gestion des milieux, ils n'hésitent pas à mettre en avant les dérives, qu'ils considèrent comme inquiétantes, de la gestion scientifique et bureaucratique de la nature. Par exemple, les chasseurs dénoncent « la monstruosité » de la régulation « organisée » des espèces invasives :

Je vois des pays où ils ne chassent pas, ils sont obligés de napalmer les oies, les anatidés et tout ça, que nous on chasse de façon limitée. Il y a quelque chose qui va pas. (M. Le Roux, président de GIC grand gibier du Nord-Cotentin, Tourlaville)

L'absurdité de la mise à mort chimique s'oppose à la dignité offerte par la mise à mort par la chasse. Pour Vanessa Manceron et Marie Roué²¹, lorsque les chasseurs revendiquent la dignité de la mort par prédation, ils s'opposent à l'artificialisation du monde. Ainsi, la gestion environnementale patrimoniale qui garantit un équilibre entre patrimoine naturel et culturel est renversée par une gestion environnementale rationnelle et bureaucratique qui exclut le recours aux savoirs « traditionnels ». Ainsi les projets d'adaptation au changement climatique envisagés sur les cinq sites du projet LICCo ne sont-ils pas considérés comme des retours à la nature mais bien comme l'achèvement d'un long processus d'artificialisation. Or, les espaces naturels protégés sont justement des portions du territoire censées soit être à l'abri de cette artificialisation, soit mettre en scène une anthropisation positive où les patrimoines culturels et naturels sont complémentaires.

Le mariage douloureux de la gestion des risques et de la protection de l'environnement

L'adaptation au changement climatique semble proposer une alliance idéale entre l'amélioration des conditions environnementales par un retrait stratégique (sorte de réalisation d'un certain idéal environnemental où la nature, libérée des pressions anthropiques, pourrait enfin s'épanouir et se rééquilibrer) et une sauvegarde des enjeux humains. Ce projet offre ainsi une mission alternative à la seule protection patrimoniale des espaces littoraux : la protection des aménagements humains. Cette mission insuffle un nouveau sens à l'action des gestionnaires, voire une nouvelle légitimité. Dès lors, le CdL n'est plus une institution qui détruit le patrimoine humain en faveur des écosystèmes mais une institution proactive qui favorise l'adaptation des êtres humains à leur milieu :

En tant que propriétaires d'espaces naturels ou de terres agricoles proches du rivage, la doctrine du CdL, quand ces secteurs ne comportent pas d'enjeux où des personnes, ou des secteurs économiques, ne sont pas exposés, est de ne rien faire, de laisser se dérouler les phénomènes naturels liés à l'érosion, liés aux risques de submersion. Du coup, nous ne sommes pas sur une logique de perte du milieu, la sémantique a son sens, nous sommes sur une transformation, une évolution du milieu. (Régis Leymarie, délégué adjoint du CdL Normandie)

21. Manceron & Roué 2009, 5-10.

Ainsi, les bienfaits de la protection des espaces littoraux portent désormais au-delà de la conservation des écosystèmes pour favoriser l'adaptation des êtres humains au milieu et assurer leur sécurité.

Pendant, au lieu d'une alliance idéale, certains considèrent que l'adaptation au changement climatique dans les espaces littoraux protégés adosse la conservation de la nature à la protection des biens et des personnes. Ainsi les défenseurs de l'adaptation au changement climatique critiquent-ils les associations environnementales jugées incapables de relativiser la défense des écosystèmes face à l'intérêt humain :

Enfin, quand aujourd'hui, on découvre dans une parcelle un batracien remarquable, on nous dit : « Vous allez pas dépoldériser, il y a un batracien que nous n'avons encore pas vu. » Il y en a un qui a sorti ça en pleine réunion, je me suis dit : qu'est-ce qu'on sauve ? Le batracien ou la commune ? Mais, je crois qu'on est presque au niveau où on sauve le batracien [plutôt] que les habitants. (Henri Millet, maire de Sainte-Marie-du-Mont, baie des Veys)

Souhaitée par certains défenseurs de l'adaptation, la soumission des actions écologiques aux intérêts humains est dénoncée de manière subtile par les gestionnaires des espaces littoraux protégés. Ces derniers s'interrogent sur la plus-value environnementale que représente l'adaptation au changement climatique. Ainsi, dans la baie des Veys, les responsables de la RNB critiquent le projet de dépoldérisation²² tant il impose une transformation drastique de la gestion engagée en faveur de l'accueil des oiseaux migrateurs. Cette critique ne porte pas directement sur l'ambition de la dépoldérisation. Elle concerne la manière de dépoldériser. Le projet est d'abord placé sur un terrain politique afin de démontrer qu'il n'est pas en adéquation avec le contexte local mais qu'il répond à des exigences nationales :

Il [le responsable du CdL] s'est dit : « Le plus facile pour nous c'est un site où le Conservatoire du littoral est propriétaire, où localement on n'a pas de tensions, on n'a pas de tensions locales, on n'a pas de différends locaux, ce qui n'est pas le cas sur Brevands... et où la périphérie n'a pas une très grosse pression foncière en arrière des digues immédiates ». Là, pour le coup, effectivement, il y a... Beauguillot remplit ces aspects-là. Mais, si on fait abstraction des aspects patrimoine, parce que c'est aussi dans ses missions au Conservatoire, c'est qu'il faut qu'il y ait un gain pour le patrimoine naturel. Et là, on n'est pas du tout certain de la manip [...]. (Jean-François Elder, administrateur de la RNB, baie des Veys)

Mettre en avant le caractère politique du projet revient à défendre le maintien d'une continuité du patrimoine environnemental face à des enjeux de pouvoir. Cette

22. Dans la baie des Veys, le CdL prévoit de démanteler un polder situé dans la commune de Sainte-Marie-du-Mont et protégé au sein de la RNB. Ce projet est financé par une mesure compensatoire de EDF en contrepartie de l'aménagement du littoral pour l'EPR de Flamanville. Pour de plus amples informations sur ce projet, consulter le chapitre de A. Diaw, « Éléments pour une socioanthropologie des risques littoraux sur la baie des Veys (Manche) », au sein du présent ouvrage.

critique permet de replacer le patrimoine naturel comme un enjeu ne pouvant être simplement soumis aux exigences de la protection des aménagements humains :

En fait, on est en zone d'accrétion ici, donc on n'a pas un phénomène d'urgence, nous, à faire un exemple de dépoldérisation. Sur le principe, ici, on n'est pas opposés à une opération expérimentale de dépoldérisation. On pense que c'est intéressant. La seule chose que l'on a évoquée, nous, quand cette étude et ce projet a été lancé [*sic*], c'est de dire : « D'accord. Mais, il faut envisager les choses plus globalement », c'est-à-dire voir sur l'ensemble de l'estuaire, en termes d'hydro-sédimentaires et d'intérêt patrimonial, quel serait le site le plus judicieux pour le faire [...]. (Jean-François Elder, administrateur de la RNB, baie des Veys)

L'adaptation au changement climatique satisfait difficilement les acteurs engagés dans la sauvegarde des espaces littoraux protégés. En effet, elle réduit la portée patrimoniale de ces espaces, tant du point de vue culturel que naturel. Premièrement, elle engage les acteurs vers une gestion scientifique et administrative de ces espaces. Deuxièmement, elle ne restitue pas d'espaces à la nature mais soumet la protection de l'environnement à celle des personnes. La portée de la gestion environnementale est réduite à son attractivité touristique tout en étant mise au service de politiques sociales.

Conclusion

En proposant d'adapter certains de ses terrains normands au changement climatique, le CdL souhaite engager les acteurs locaux à transformer les formes d'habiter le littoral. La lecture critique de cette stratégie proposée ici débouche sur divers constats. À l'échelle littorale, il apparaît que les projets d'adaptation au changement climatique, parce qu'ils sont déployés dans les espaces littoraux protégés, ne dérangent pas la hiérarchie de l'ordre territorial littoral normand. À l'échelle des espaces littoraux protégés, les projets d'adaptation au changement climatique heurtent, plus qu'ils n'accompagnent, la patrimonialisation de ces espaces. Développés dans les espaces littoraux protégés, les projets normands d'adaptation au changement climatique s'inscrivent dans un ordre territorial sans le remettre en cause. De plus, en menaçant les prérogatives patrimoniales associées aux espaces littoraux protégés, ils écartent les acteurs locaux engagés dans la préservation de ces lieux.